

## 67) Conscience de chacun que son intérêt est lié à l'intérêt collectif/ donnant donnant

Le donnant-donnant (voir fiche N°7) est une démarche assez curieuse, Car on négocie une contrepartie pour quelque chose qui n'est pas nécessairement lié à un résultat.

Par exemple : si vous venez travailler le samedi matin, vous aurez une prime !

Travailler le samedi matin est une activité, peut-être que le résultat n'est pas au bout!

C'est pourquoi dès les années 80, nous nous sommes orientés vers un principe où chacun trouve son intérêt du résultat collectif, mais du vrai, en sous.

Pour que les choses soient incontestables, nous avons pris comme référence le résultat fiscal. Puisque celui-là est contrôlé chaque année par les Commissaires aux Comptes, et régulièrement par l'Etat (\*).

C'est le cas de la participation, système De Gaulle, et de l'intéressement qui est assis sur la ligne GW de la liasse fiscale soit l'équivalent du cash-flow.

Et comme cet intéressement est à stricte égalité, lié au présentisme dans l'exercice, et sans aucune considération hiérarchique; moins le salaire est élevé, plus l'intérêt au résultat collectif est important.

Ce principe permet d'échapper au donnant-donnant et de tenter chacun à son niveau :

**« Faire toujours plus et mieux pour moins cher dans le respect de la Terre de nos enfants ».**

Le développement durable est à cet égard une dimension intéressante !

Le système basé sur le **sang**, où chaque génération faisait SA guerre, avait comme intérêt que régulièrement la collectivité se regroupait face à UN ennemi.

La société basée sur les **sous**, (consommation / production) tend vers un individualisme forcené !

Le bonheur pour CHACUN et DIEU pour tous (*in god we trust!*)

Le développement durable remet au goût du jour l'intérêt collectif **mondial**, avec une dimension trans-nationale certes mais aussi trans-génération sans remettre en cause l'intérêt individuel !

Ce faisant peut être est ce un système qui tend vers un nouvel équilibre ?

(\*) C'est curieux que l'Etat contrôle ce qu'on lui donne car en fait, chronologiquement, c'est nous les productifs qui nous sommes, à un moment donné, cotisés pour SE payer quelqu'un pour éduquer nos enfants, un autre pour défendre notre propriété etc. Et ce devrait être à nous de contrôler ce qu'ils font de nos sous.

Conscient de ce fait, Napoléon avait créé la Cour des Comptes, mais comme elle est gérée par l'Etat, pas par les productifs, jamais aucune de ses condamnations n'a été suivie d'une peine ni même d'une correction de la faute !